Répertoire spécifique

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3

RS7850 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42811
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2027

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015
https://www.interieur.gouv.fr/Accueil

Partenaires habilités

789 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 789 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
2M TRAINING	75320095500049	Former
3N FORMATION	89742293700028	Former
A2FS ACADEMIE FRANCAISE DE FORMATION A LA SECURITE	91176037900014	Former
A2MS	80422752800010	Former
A 2 S	40165309200106	Former
A2SI	92060697700014	Former
A3F	53164642000038	Former
AAA FORMATIONS	81825162100020	Former
ABG FORMATION CONSEIL	83028293500030	Former
ABRICITY UNIVERSITY	85320736300013	Former

Liste complète des 789 partenaires habilités : https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs7850-service-de-securite-incendie-et-d-assistance-aux-personnes-ssiap-niveau-3/partenaires

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'objectif de la certification SSIAP 3 est l'acquisition des connaissances et compétences réglementaires et managériales nécessaires afin de pouvoir diriger un service de sécurité qui sera chargé d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

A la fin de la
certification
le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- Disposer des connaissances sur les pouvoirs et potentiels calorifiques, la propagation du feu,

- Comprendre le comportement au feu,
- Mettre en œuvre des moyens d'extinction.

Sécurité incendie et les bâtiments :
- Disposer des connaissances en matériaux de construction, études de plans,
- Mettre en œuvre des outils d'analyse.

Connaitre la réglementation incendie

Gestion des risques :
- analyser des risques,
- Réaliser des travaux de sécurité,
- Rédiger des documents administratifs.
- Manager et gérer le service de sécurité
- Conseiller leu chef d'établissement ou de son représentant en matière de sécurité incendie
- Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux
- Se positionner en tant que correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité
- Faire le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Arrêté du 2 mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour entrer en formation le candidat doit:
- disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum, qui peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience ;
- être titulaire du diplôme de SSIAP 2 ou d'ERP 2 ou d'IGH 2 délivré avant le 31 décembre 2005 et justifier de trois ans d'expérience de la fonction.
- être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes :
- AFPS ou PSC 1, de moins de deux ans ;
- Sauveteur secouriste du travail (SST) ou PSE 1, en cours de validité.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé, outre le président, d'un chef de service de sécurité incendie en fonction hiérarchique dans un établissement recevant du public ou un immeuble de grande hauteur pour le niveau 1, et de deux chefs de service de sécurité en fonction hiérarchique, dont l'un au moins est en poste dans un établissement recevant du public.

Le jury d'examen est présidé soit par :
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours du département où se déroule l'examen ;
- le général commandant la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, dans les départements de son ressort de compétence ;
- l'amiral commandant le bataillon des marins-pompiers de Marseille ;
- ou par leurs représentants respectifs titulaires du brevet de prévention ou de l'unité de valeur PRV 2 délivré par le ministre de l'intérieur et à jour du recyclage.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2027
Date de dernière délivrance possible	29/02/2028

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5643

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/7850/